



L'IME

L'Institut Médico-Éducatif

L'IME en 30 secondes

Un IME — Institut Médico-Éducatif — est un établissement médico-social qui accompagne des enfants et adolescents présentant principalement une déficience intellectuelle et ayant besoin d'un accompagnement adapté à leurs capacités et à leurs besoins. L'orientation vers un IME est décidée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), après évaluation par la MDPH.

Mais un IME n'est pas simplement une école spécialisée. **Éducation, apprentissages, scolarité, soins, rééducation, communication, autonomie et participation sociale doivent y fonctionner ensemble**, dans le cadre d'un projet individualisé construit autour de l'enfant ou de l'adolescent.

Fin 2022, la France comptait **1 380 IME proposant 75 700 places et accompagnant 76 120 jeunes**. L'IME constitue ainsi la principale catégorie d'établissement médico-social destiné aux enfants et adolescents en situation de handicap.

Derrière ces chiffres se trouvent pourtant des situations extrêmement différentes. **L'enjeu de l'IME n'est pas seulement de compenser des difficultés : il est de permettre à chaque enfant d'apprendre, de grandir, de gagner en autonomie et de préparer progressivement sa place dans la société.**

Mise à jour : 29/08/2026





Mais au fait, c'est quoi un IME ?

Les mots « médico-éducatif » donnent déjà une première indication. Un IME se situe précisément à la rencontre de plusieurs dimensions qui ne peuvent pas être traitées séparément.

Le Code de l'action sociale et des familles organise cette catégorie autour de l'accompagnement des enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle. Mais cette définition ne signifie pas que tous les jeunes accueillis présentent les mêmes capacités ou les mêmes besoins. **Des troubles de la personnalité, de la communication, des troubles moteurs ou sensoriels ou encore certaines maladies chroniques peuvent être associés.**

L'accompagnement ne consiste donc pas simplement à adapter le niveau d'un enseignement scolaire.

Il vise plus largement le développement des potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie quotidienne et sociale, la communication, les apprentissages, la participation et, progressivement, l'insertion sociale et professionnelle.

Pour certains enfants, l'enjeu principal pourra être l'acquisition de la lecture ou des premiers apprentissages scolaires. Pour d'autres, apprendre à utiliser les transports, préparer un repas, communiquer un choix, gérer certaines émotions ou développer des relations sociales représentera une étape tout aussi importante.

L'IME est donc à la fois un lieu d'éducation, d'apprentissage, de soins et d'accompagnement vers l'autonomie.

Comment les IME sont-ils apparus ?

L'histoire des IME s'inscrit dans celle de l'éducation spécialisée et de la reconnaissance progressive des droits des enfants en situation de handicap.

Au cours du XXe siècle se développent des établissements spécialisés destinés aux enfants qui ne trouvent pas leur place dans le système scolaire ordinaire. Leur organisation est progressivement encadrée, notamment à travers les anciennes **annexes XXIV** de la réglementation sanitaire et sociale.

La loi du **30 juin 1975** constitue ensuite une étape majeure en affirmant notamment le droit à l'éducation, aux soins et à l'intégration des personnes handicapées. La réglementation évolue à nouveau en 1989 et précise les différentes catégories d'établissements : déficience intellectuelle, déficience motrice ou polyhandicap disposent alors de cadres distincts.

La loi du **11 février 2005** transforme profondément la manière de penser le parcours de l'enfant. La scolarisation en milieu ordinaire devient un principe central et le projet personnalisé de scolarisation s'inscrit dans une logique plus large de compensation du handicap.

Cette évolution change progressivement la place de l'IME. Historiquement pensé comme un lieu regroupant l'essentiel des réponses nécessaires à l'enfant, **il devient de plus en plus l'une des composantes d'un parcours qui peut également se dérouler à l'école, dans la famille, dans les lieux de loisirs, de formation ou dans d'autres environnements ordinaires.**



Quel poids représentent les IME ?

Quelques chiffres pour comprendre



L'IME représente un poids particulièrement important dans le secteur médico-social de l'enfance handicapée. À titre de comparaison, la France comptait à la même date environ **140 IEM** et **190 EEAP**. L'IME constitue donc de très loin la catégorie d'établissement la plus nombreuse parmi ces trois grandes structures spécialisées.

Entre 2006 et 2022, le nombre d'IME a progressé d'environ **13 %**, tandis que le nombre de places augmentait d'un peu plus de **8 %**. Mais cette évolution doit être rapprochée d'un autre mouvement : pendant la même période, les capacités des services accompagnant les enfants dans leurs différents lieux de vie ont progressé beaucoup plus rapidement.

Les modalités d'accueil montrent également que l'IME n'est pas nécessairement un lieu dans lequel l'enfant vit. En 2022, près de 69 % des places relevaient de l'externat, contre 24 % de l'internat. D'autres places correspondaient notamment à des accompagnements en milieu ordinaire, de l'accueil temporaire ou d'autres modalités.

Qui vit en IME ?

Il n'existe pas un profil unique d'enfant ou d'adolescent accompagné en IME.

La déficience intellectuelle constitue le point commun autour duquel cette catégorie d'établissement est organisée, mais **son intensité, ses conséquences et les éventuels troubles associés peuvent être très différents d'une personne à l'autre.**

Un enfant peut communiquer oralement et rencontrer principalement des difficultés importantes dans certains apprentissages. Un autre peut utiliser des moyens de communication adaptés. Certains jeunes se déplacent seuls et réalisent de nombreux actes de la vie quotidienne ; d'autres ont besoin d'un accompagnement plus important. Des troubles du comportement, du spectre de l'autisme, de la communication, des déficiences sensorielles ou motrices peuvent également être associés selon les situations.

Deux jeunes disposant tous deux d'une orientation en IME peuvent donc avoir **des projets, des capacités et des besoins extrêmement différents.**

C'est précisément pour cette raison que l'accompagnement ne peut pas être construit uniquement à partir d'un diagnostic. Il doit partir des capacités de l'enfant, de ses besoins, de son environnement, de ses aspirations et des objectifs définis avec lui et sa famille.



Que se passe-t-il derrière la porte ?

Une journée en IME permet probablement de mieux comprendre son fonctionnement qu'un organigramme.

Un enfant participe à un temps de classe pendant qu'un autre travaille la communication avec un éducateur. Un adolescent apprend à utiliser les transports. Ailleurs, une activité collective permet de travailler les relations sociales. Un professionnel accompagne un repas, un autre réalise un soin ou une séance de rééducation. Une équipe prépare un stage, échange avec une famille ou organise avec l'école les modalités de scolarisation d'un jeune.

Dans le même temps, il faut coordonner les transports, les emplois du temps, les repas, les rendez-vous médicaux, les projets personnalisés, les activités, les soins, les périodes de stage et parfois l'hébergement.

L'IME doit ainsi réussir à faire fonctionner simultanément plusieurs dimensions :



Et c'est probablement là sa principale particularité : **un apprentissage ne se limite pas nécessairement à une salle de classe**. Apprendre à demander de l'aide, faire un choix, prendre un bus, préparer un repas ou participer à une activité collective peut faire pleinement partie du projet d'un jeune.

Qui paie l'IME ?

Les IME appartiennent au secteur médico-social du handicap de l'enfant. **Leur financement relève de l'Assurance maladie**, sous le pilotage et la tarification des agences régionales de santé.

Pour les familles, l'entrée en IME ne correspond donc pas au paiement d'un hébergement comparable à celui que l'on pourrait rencontrer dans certains établissements pour adultes ou personnes âgées.

L'admission nécessite une orientation de la **CDAPH**, après évaluation de la situation et des besoins par la MDPH.

Mais le financement de l'IME ne suffit évidemment pas à organiser l'ensemble du parcours. Selon la situation du jeune, l'établissement doit également travailler avec l'Éducation nationale, les professionnels de santé, les établissements sanitaires, les organismes de formation, les acteurs de l'insertion, les transports, la MDPH et les autres structures médico-sociales.



Trois situations pour comprendre

Situations fictives construites à des fins pédagogiques

Emma, 9 ans : apprendre autrement ne signifie pas apprendre moins



Emma présente une déficience intellectuelle. Elle communique facilement et adore raconter des histoires, mais certains apprentissages scolaires nécessitent beaucoup plus de temps et des supports adaptés. Elle rencontre également des difficultés pour se repérer dans le temps et réaliser seule certains gestes du quotidien.

Pourquoi l'IME ?

Parce qu'Emma a besoin que ses apprentissages scolaires, son accompagnement éducatif et le développement de son autonomie soient pensés ensemble. L'objectif n'est pas simplement de lui proposer « moins » d'apprentissages, mais **de trouver les moyens qui lui permettent d'apprendre et de progresser à son rythme.**

Nathan, 15 ans : grandir, c'est aussi pouvoir choisir

Nathan est accompagné en IME depuis plusieurs années. Il a beaucoup progressé dans les actes du quotidien et commence à exprimer davantage ses propres choix. Il souhaite se déplacer plus librement, voir ses amis et découvrir différents environnements professionnels.

Ses parents et les professionnels s'interrogent parfois sur le niveau de risque acceptable pour lui permettre de gagner en autonomie.

Pourquoi l'IME ?

Parce qu'à l'adolescence, l'accompagnement ne consiste plus seulement à développer des capacités. Il faut progressivement permettre au jeune **d'expérimenter, de choisir, de prendre certaines décisions et de préparer sa vie d'adulte.**



Mehdi, 20 ans : lorsque devenir adulte dépend aussi de la solution suivante



Mehdi a 20 ans et est toujours accompagné en IME. Son projet d'adulte est défini, mais la solution médico-sociale correspondant à ses besoins n'est pas encore disponible. Dans le cadre de l'amendement Creton, son accompagnement peut donc se poursuivre temporairement au-delà de l'âge normalement prévu.

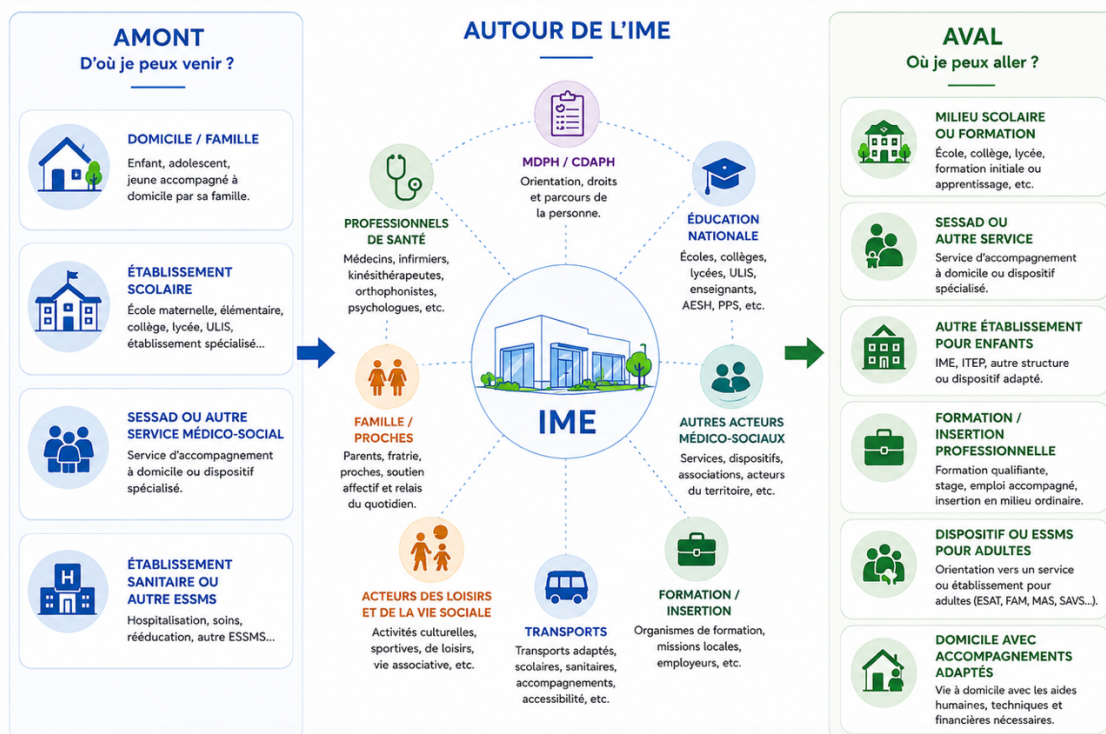
Pourquoi continuer à parler d'IME ?

Parce qu'une sortie d'établissement ne dépend pas uniquement de l'âge ou des capacités acquises. Elle dépend également de **l'existence et de la disponibilité de la réponse suivante.** Pour Mehdi, préparer l'âge adulte signifie donc simultanément développer son autonomie et organiser concrètement la continuité de son parcours.



Où se situe l'IME dans le parcours ?

Il n'existe pas un parcours unique conduisant à l'IME.



IEM, IME, EEAP : quelles différences ?

Sur le terrain, les trois sigles peuvent facilement être confondus. Ils concernent tous des enfants et adolescents en situation de handicap et associent, à des degrés différents, accompagnement éducatif, apprentissages, soins et vie quotidienne. Mais leur spécialisation n'est pas identique.

	IEM INSTITUT D'ÉDUCATION MOTRICE	IME INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF	EEAP ÉTABLISSEMENT POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS POLYHANDICAPÉS
Spécialisation	Déficience motrice	Déficience intellectuelle	Polyhandicap
Enjeu caractéristique	Articuler handicap moteur, rééducation, apprentissages et autonomie	Développer apprentissages, autonomie et participation	Organiser un accompagnement global face à des déficiences graves associées
Scolarité	Selon capacités et PPS	Selon capacités et PPS	Adaptée aux possibilités et modes de communication
Soins / rééducation	Importants selon les conséquences de la déficience motrice	Selon les besoins et troubles associés	Très présents compte tenu de la complexité des besoins
À retenir	Le moteur est au premier plan.	L'intellectuel est au premier plan.	Le polyhandicap structure l'accompagnement.

Cette comparaison reste volontairement pédagogique. Les frontières ne décrivent pas à elles seules la situation d'un enfant : **plusieurs déficiences peuvent être associées et c'est l'évaluation globale des besoins qui guide l'orientation.**



L'IME est-elle encore seulement un établissement ?

Pendant longtemps, la réponse médico-sociale au handicap de l'enfant a été largement organisée autour de lieux spécialisés réunissant les professionnels, les apprentissages, les soins et l'accompagnement éducatif.

Cette fonction de l'IME demeure. Mais le modèle évolue progressivement vers des **parcours davantage individualisés et des réponses moins exclusivement définies par les murs de l'établissement**.

Dans le même temps, les modalités de scolarisation évoluent. En 2022, environ 55 % des jeunes de 6 à 15 ans accompagnés en IME sont encore scolarisés dans une unité d'enseignement interne à l'établissement, mais les unités d'enseignement externalisées et les différentes formes de scolarisation en établissement scolaire ont nettement progressé depuis 2010.

La question n'est donc plus seulement : « **Dans quel établissement cet enfant doit-il être accompagné ?** » Elle devient également : « **De quelles compétences a-t-il besoin et où doivent-elles intervenir ?** »

Cette transformation se heurte toutefois à des réalités très concrètes. Les structures médico-sociales pour enfants connaissent d'importantes difficultés de recrutement et certains jeunes devenus adultes restent en établissement pour enfants faute de solution disponible correspondant à leurs besoins.

L'évolution de l'IME ne consiste donc probablement pas à faire disparaître l'établissement. Elle consiste davantage à déterminer **comment son expertise peut accompagner un enfant dans des environnements de plus en plus diversifiés, tout en garantissant la continuité de son parcours**.

Ce qu'il faut retenir

L'IME N'EST PAS SEULEMENT UNE ÉCOLE SPÉCIALISÉE.

C'est un établissement médico-social dans lequel doivent fonctionner ensemble éducation, apprentissages, scolarité, accompagnement, soins, autonomie et participation sociale.

LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE NE DÉFINIT PAS À ELLE SEULE LES CAPACITÉS D'UN ENFANT.

Les profils, les modes de communication, les apprentissages possibles et les besoins d'accompagnement peuvent être extrêmement différents.

ACCOMPAGNER UN ENFANT, C'EST AUSSI PRÉPARER L'ADULTE QU'IL DEVIENDRA.

Autonomie, choix, vie sociale, formation, insertion et préparation de la sortie prennent progressivement une place essentielle dans l'accompagnement.



Regard Fluxiens

Faut-il toujours être en train de progresser ?

Un IME pourrait facilement être regardé à travers les apprentissages réalisés, les compétences acquises, les objectifs atteints ou l'autonomie gagnée. Ces progrès sont évidemment importants. Mais regardons aussi **tout ce que nous demandons chaque jour à un enfant d'apprendre, d'améliorer ou de réussir.**

Se concentrer davantage longtemps, mieux communiquer, apprendre à lire, préparer son repas, prendre les transports, gérer ses émotions, gagner en autonomie, développer ses relations sociales...

Chacun de ces objectifs peut être pertinent. Leur accumulation peut pourtant transformer progressivement une journée en une succession de choses à travailler.

C'est ici que le regard Fluxiens déplace légèrement la question. Un projet personnalisé ne devrait pas seulement organiser **ce que l'enfant doit encore acquérir**. Il devrait aussi préserver ce qu'il aime déjà faire, les relations qui comptent pour lui, ses choix, ses temps libres et parfois simplement son droit à ne rien apprendre de particulier à cet instant.

Car un enfant ne se résume ni à ses difficultés ni à son potentiel de progression. **Il n'est pas uniquement la personne qu'il pourrait devenir après suffisamment d'accompagnements : il est déjà une personne aujourd'hui.**

L'enjeu n'est évidemment pas de renoncer aux apprentissages ou à l'autonomie. Il est de veiller à ce que l'organisation construite pour développer les capacités d'un jeune ne finisse pas par mesurer toute sa vie à ce qu'il lui reste encore à acquérir.

La question Fluxiens pourrait alors être : à force de vouloir aider un enfant à progresser, savons-nous encore lui laisser suffisamment de temps pour simplement être un enfant ?



Sources principales

- **LÉGIFRANCE — Code de l'action sociale et des familles, articles D.312-11 et suivants** - Cadre réglementaire des établissements accompagnant les enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle : public, missions, accompagnement éducatif, soins et projet individualisé. [Consulter le Code de l'action sociale et des familles](#)
- **DREES — Le handicap en chiffres, édition 2024** - Source utilisée notamment pour le poids des IME et l'évolution de l'offre médico-sociale : **1 380 IME, 75 700 places et 76 120 jeunes accompagnés fin 2022**. [Consulter « Le handicap en chiffres – édition 2024 »](#)
- **DREES — Enquête ES-Handicap 2022 : personnes handicapées accompagnées en établissements et services médico-sociaux** - Données détaillées sur les personnes accompagnées selon les établissements, leur âge, leurs déficiences et différentes caractéristiques de leur accompagnement. [Consulter les données ES-Handicap 2022](#)
- **DREES — 174 000 enfants et adolescents handicapés accompagnés par des structures dédiées fin 2022** - Étude utile pour les profils des jeunes, les modalités d'accompagnement, les durées de séjour et la question des jeunes adultes maintenus dans les structures pour enfants. [Consulter l'étude DREES](#)
- **DREES — La scolarisation des enfants et adolescents accompagnés par les établissements et services médico-sociaux** - Source à conserver pour documenter les différentes modalités de scolarisation et leur évolution : unité d'enseignement interne ou externalisée, classe ordinaire, ULIS, scolarité partagée, etc. [Consulter l'étude DREES sur la scolarisation](#)

Pour aller plus loin ...

Ce Focus n'est qu'une porte d'entrée.

Sur le Campus des Fluxiens, poursuivez votre exploration avec d'autres Focus consacrés aux structures, aux métiers, aux dispositifs, aux instances, aux pratiques et aux outils qui composent notre environnement.

Découvrez également nos articles pour décrypter l'actualité et regarder ce qui se fait ailleurs, nos Dossiers du mois pour approfondir une question de terrain, ainsi que nos Univers pour apprendre, expérimenter et évaluer vos connaissances.

Parce que mieux comprendre son environnement, c'est aussi mieux comprendre les décisions que l'on prend chaque jour.

Continuez à explorer, comprendre, partager, agir et progresser sur le Campus des Fluxiens.

→ lecampusdesfluxiens.fr

